

Dei Verbum et les dialogues œcuméniques sur Écriture et Tradition

Par Martin Hoegger – Haute École de Théologie de Suisse romande (HET-PRO), Saint Léger

Octobre 2022.

Dans un premier article j'ai étudié le thème Écriture et Tradition dans « Dei Verbum », sans doute un des documents les plus importants du Concile Vatican II.¹ Passons maintenant brièvement en revue les dialogues entre Rome et les diverses Églises protestantes, puis avec l'Église orthodoxe. En passant, nous jetterons aussi un coup d'œil sur quelques dialogues entre Églises protestantes et sur des dialogues multilatéraux, comme le Document de Lima (« BEM ») ou d'autres dialogues menés par Foi et Constitution.²

i. Dialogue luthérien-catholique.

Je me réfère au livre « *Du conflit à la communion* » préparé pour le 500^e anniversaire de la Réformation en 2017 qui résume 50 ans de dialogue entre ces deux communions d'Églises.³ Il constate d'abord la nouvelle compréhension œcuménique du rôle et du sens des Écritures à la suite de *Dei Verbum* puis explicite le point de vue catholique, pour qui les Écritures font autorité non par une décision hiérarchique, mais par leur propre efficacité. L'efficacité des Écritures a aussi agi dans les crédos et la liturgie. « L'Écriture s'est incarnée dans la tradition, qui peut donc jouer un rôle herméneutique important ».

Cependant *Dei Verbum* ne dit pas que « la tradition donne naissance à de nouvelles vérités au-delà des Écritures, mais qu'elle donne la certitude de la révélation attestée par les Écritures », ce qui rassure les luthériens (§ 206) D'ailleurs ceux-ci découvrent cette efficacité des Écritures dans le rôle des confessions luthériennes (§ 207).

Ensuite la partie catholique rassure l'autre au sujet du rôle du magistère. Quand *Dei Verbum* parle de l'Église comme ayant un « jugement ultime » (DV §12), il renonce à toute prétention de monopole selon laquelle le magistère serait le seul organe d'interprétation, ce que confirme la reconnaissance du rôle de l'exégèse dans la maturation de l'enseignement magistériel. (§ 209)

Le § 210 conclut : « Ainsi, en ce qui concerne l'Écriture et la tradition, luthériens et catholiques sont dans un tel accord que leurs accents différents ne justifient pas, quant à eux, de maintenir la présente division des Églises. Dans ce domaine, il y a unité dans une diversité réconciliée ».

ii. Dialogue réformé-catholique

La première phase du dialogue international réformé-catholique accepte l'affirmation de *Dei Verbum* que l'Écriture et la Tradition « constituent un unique dépôt sacré de la Parole de Dieu confié à l'Église » (DV §10). Mais il ajoute que l'Écriture reçoit une nouvelle et particulière dignité parce que c'est en elle que la prédication apostolique a trouvé une « expression particulièrement claire ». Par

¹ Écriture et Tradition dans « Dei Verbum », sur mon site *Academia*

[https://www.academia.edu/94343517/ E criture et Tradition dans le document Dei Verbum de Vatican II](https://www.academia.edu/94343517/Ecriture_et_Tradition_dans_le_document_Dei_Verbum_de_Vatican_II)

² On trouvera les textes des dialogues bilatéraux de l'Église catholique sur le site du Dicastère pour la promotion de l'unité des chrétiens (en français, anglais et italien).

<http://www.christianunity.va/content/unitacristiani/fr/dialoghi.html>

³ Commission luthéro-catholique. *Du conflit à la communion. Commémoration commune catholique-luthérienne de la Réforme en 2017. Rapport de la commission luthéro-catholique sur l'unité*. Olivétan, 2014.

conséquent « élucider et mettre en valeur non seulement la priorité historique mais encore la prééminence théologique de l'époque apostolique demeure une tâche permanente des deux Églises ». ⁴

Les deux communions s'accordent à dire que l'Église, comme *Creatura Verbi*, avec sa tradition, « est subordonnée à la Parole de Dieu et que les prédicateurs et les docteurs de la Parole doivent s'en considérer comme les serviteurs (Luc 1,2) » En effet, « par la Parole, le Saint Esprit conduit l'Église à la réflexion, la conversion et la réforme ». ⁵

Treize ans plus tard, en 1990, le document final de la deuxième phase de dialogue affirme : « Notre confession commune de foi est « notre Seigneur Jésus Christ : seul médiateur entre Dieu et l'humanité » ... Cette confession engage de notre part la reconnaissance de l'autorité des Écritures, telles qu'elles ont été reconnues par l'Église ancienne et à l'enseignement desquelles nous désirons demeurer obéissants...De même, nous reconnaissons ensemble à l'enseignement de l'Église ancienne la valeur d'une *norma normata*, c'est à dire d'une autorité soumise à l'Écriture, et nous désirons maintenir cet enseignement dans sa pureté ». ⁶

Le groupe des Dombes – expression francophone de ce dialogue – dira plus tard de manière synthétique : « Nous confessons ensemble l'autorité souveraine des Saintes Écritures. Nous leur reconnaissons la valeur de norme ultime (*norma normans*) pour la foi des chrétiens. Car nous recevons à travers elles, l'attestation authentique de la Parole de Dieu et de l'Évangile. Tous les autres discours faisant autorité pour la foi (*norma normata*) doivent se mesurer à leur témoignage ». ⁷

Excursus : Écriture et Tradition dans les réponses des Églises réformées au BEM

Attardons-nous un instant sur les réponses des Églises réformées - la communion ecclésiale à laquelle j'appartiens - au « Document de Lima » *Baptême-eucharistie-ministère* (BEM). Dans sa préface il indique que les Églises sont bénies par leur écoute mutuelle, ainsi que par le retour aux sources premières, c'est-à-dire à « la Tradition de l'Évangile attestée dans l'Écriture, transmise dans et par l'Église, par la puissance de l'Esprit Saint ». ⁸ Plus loin, le BEM mentionne, parmi les huit dimensions de l'apostolicité, le « témoignage de la foi apostolique » et la « proclamation et l'interprétation renouvelée de l'Évangile » (§34). Mais il ne parle pas des Écritures Saintes.

Pour la cinquantaine d'Églises réformées de tous les continents qui ont répondu à la consultation, cette omission a été une source de grande difficulté. Beaucoup n'ont pas été satisfaites de la manière dont le BEM aborde la question de la relation entre la Tradition, les Écritures et les Églises.

En effet, ces Églises posent la question de la norme pour l'enseignement et la vie de l'Église. Elles auraient aimé que le BEM déclare clairement qu'elle se trouve dans les Saintes Écritures. Elles seules, pensent ces Églises, sont normatives pour juger l'authenticité de la tradition ecclésiastique.

⁴ Dialogue international réformé-catholique romain. *La présence du Christ dans l'Église et le monde* (1977). §33

⁵ *Ibid*, §26

⁶ *Sur le chemin d'une compréhension commune de l'Église*. (2^e phase du dialogue entre l'Église catholique et l'Alliance réformée mondiale), 1990, §60, 67

⁷ Groupe des Dombes, *Un seul Maître. L'autorité doctrinale dans l'Église*. Bayard, Paris, 2005, §. 318 p. 148.

⁸ *Baptême, Eucharistie et Ministère*, Préface. 1984. La citation provient de la Conférence de Foi et Constitution à Montréal en 1963. Pour les documents du dialogue multilatéral de Foi et Constitution, on consultera : <https://archive.org/details/faithandorderpapersdigitaledition?&sort=-week&page=3> (tous en anglais. En français quelques documents à consulter ici : <https://unitedeschretiens.fr/documentation/1008-documents-de-foi-et-constitution/>

Ni la tradition, ni l'autorité de l'Église ou le magistère ne peuvent avoir une autorité supérieure ou égale aux Écritures. Celles-ci sont la suprême autorité pour la foi et la vie de l'Église ; toutes les traditions subséquentes dans l'Église sont soumises à ce critère. S'il n'y a pas de norme et de juge de la Tradition, où trouver le point d'Archimède pour juger les vrais ou les faux développements de la Tradition, où trouver le poteau indicateur qui nous prévient des égarements ou des culs de sac ?⁹

Même si le BEM donne place à l'exégèse du Nouveau Testament, ces Églises estiment qu'il met trop l'accent sur la tradition historique. Cette réponse de l'Église réformée des Pays-Bas est sans doute emblématique du consensus réformé : « Les développements historiques ne doivent jamais être considérés comme normatifs, même si leur âge les a rendus vénérables. »¹⁰

A certains endroits, il semble même que ces développements aient la première place. Par exemple dans la question des formes du ministère ordonné, la triple forme émergeant au deuxième siècle a la priorité sur le témoignage des Écritures.¹¹ Il manque donc une définition de la relation entre les Écritures et l'Église. « C'est le poids de la tradition qui fait problème : l'interprétation des Écritures semble limitée par elle ; à la limite, l'Écriture ne semble citée que comme confirmation de la tradition, ce qui est contraire à notre principe de l'autorité souveraine des Saintes Écritures », dit un colloque luthéro-réformé consacré à la réception du BEM.¹²

Soulignons que la réponse catholique au BEM rappelle DV §7-10, mais ajoute l'autorité supérieure de la Tradition apostolique, précision qu'on ne trouve pas dans le texte du Concile : « A notre sens, il doit y avoir une distinction nette entre la Tradition apostolique, qui nous lie tous parce qu'elle est enracinée dans la Révélation, et les diverses traditions qui peuvent apparaître dans les Églises locales ».¹³

Cette protestation des Églises réformées a conduit Foi et Constitution à une plus haute conception de l'autorité des Écritures. C'est ainsi qu'on lit dans son rapport sur la réception du BEM : « L'Écriture, don divin sans pareil de grâce accordé au peuple de Dieu, est le fruit de la tradition prophétique et apostolique en même temps qu'elle est la semence et le moteur du processus permanent de transmission et de réception ».¹⁴

Et dans son document sur l'herméneutique : « Bien qu'elle soit enracinée dans la vie et dans l'époque à laquelle elle a été mise par écrit, l'Écriture, en tant que témoignage inspiré, fournit l'aune à laquelle peuvent être mesurés la vérité et le sens des histoires humaines aujourd'hui. Dans ce sens, la priorité herméneutique appartient à la Parole de Dieu, à laquelle revient l'autorité critique sur toutes les traditions ».¹⁵

⁹ Voir *Churches respond to BEM*, WCC, Geneva, 1986-1988 : Église évangélique de Westphalie (Allemagne), IV, p. 149 ; Églises vaudoise et méthodiste d'Italie, II, p. 247 ; Église presbytérienne en Irlande, III, p. 216 ; Église d'Écosse, I, p. 98, Fédération des Églises évangéliques en Allemagne de l'Est, V, p. 121, Église protestante unie de Belgique, III, p. 174

¹⁰ Église réformée des Pays-Bas, IV, 108

¹¹ Église presbytérienne en Irlande, III, p. 216

¹² *La réception du Document B.E.M. : Convergences et divergences* (Colloque luthéro-réformé à Francheville, les 8-9 mars 1985, 1.4.2 (*Accords et dialogues œcuméniques*. Olivétan, 2020, I-9)

¹³ Église catholique, VI, 7-8

¹⁴ Foi et Constitution, *Baptême, eucharistie, ministère. 1982-1990. Rapport sur le processus « BEM » et la réaction des Églises*. Cerf, Paris, 1993, p. 160s

¹⁵ Foi et Constitution, *Un trésor dans des vases d'argile. Outils pour une réflexion œcuménique sur l'herméneutique*. COE, Genève, 1998, §24

Dans son travail sur les sources d'autorité, Foi et Constitution dit simplement : « la source suprême de toute autorité dans l'Église est la Parole de Dieu, l'Écriture ».¹⁶

iii. Dialogue anglican-catholique

La première phase de ce dialogue publié en 1977 a discuté du lien entre l'autorité et l'actualisation du message chrétien. Pour lui, toute reformulation de l'Évangile dans une situation donnée doit être « consonante avec le témoignage apostolique rappelé dans l'Écriture ; car c'est dans ce témoignage que la prédication et l'enseignement des ministres, ainsi que les déclarations des conciles locaux et universels doivent trouver fondement et consistance ».¹⁷

Le même point revient dans le document « *Grandir ensemble dans l'unité et la mission* », 2006, qui affirme que le fait de transmettre (*traditio*) implique de nouvelles manières d'annoncer l'Évangile. Toutefois, « cette nouvelle annonce doit être en accord avec le témoignage apostolique inscrit dans les Écritures : dans la Tradition, seules les Écritures font autorité ».¹⁸

Le document final de la deuxième phase (1998) résume ainsi le dialogue de la phase précédente sur Écriture et Tradition : « Nous avons approfondi et élargi notre accord sur... l'interdépendance dynamique de l'Écriture et de la Tradition apostolique et le rôle normatif de l'Écriture à l'intérieur de la Tradition (§19-23) ».¹⁹

Puis il affirme également « la place unique et normative » des Écritures dans le cadre de la Tradition. Elles font partie de ce qui a été donné une fois pour toutes. « Étant l'attestation écrite du « Oui » de Dieu, elles requièrent constamment de l'Église qu'elle règle sur elles son enseignement, sa prédication et son action... (L'Église) ne reconnaît qu'à ce corpus d'être la Parole de Dieu inspirée et mise par écrit, et à ce titre faisant seule autorité ».²⁰

Le document sur la mission dans l'unité cité plus haut, parle du Canon des Écritures que l'Église a reconnu en étant guidée par l'Esprit saint. Il est « test et norme » pour sauvegarder l'authenticité de sa mémoire. « Par conséquent, les Écritures, en tant que témoin particulièrement inspiré de la révélation divine, ont un rôle unique en maintenant vivante dans l'Église la mémoire de l'enseignement et de l'œuvre du Christ ». Mais ce dialogue reconnaît que la manière dont chacun comprend les Écritures comme « test et norme » nécessite encore des éclaircissements ultérieurs.²¹

iv. Dialogue baptiste-catholique

Ce dialogue propose une ample discussion sur le rapport entre Écriture et Tradition. Dans la phase achevée en 2010, tant les baptistes que les catholiques confessent que « Dieu est l'Auteur de l'Écriture Sainte », comme le disent DV §11 et les confessions de foi baptistes. La Bible est la norme écrite et inspirée de la foi et de la pratique, mais la normativité de l'Écriture se situe principalement

¹⁶ Tamara Grdzeldze, éd. *Sources of Authority. Vol 2, Contemporary Churches*. WCC, Geneva, 2014, p. 161. Un autre document important de Foi et Constitution, *L'Église, une vision commune*. COE, Genève. 2013, insiste sur la grande tâche de discernement de l'Église qui doit se faire dans la soumission aux Écritures. Cf §11s

¹⁷ Commission internationale anglicane-catholique romaine (Arcic I). *L'autorité dans l'Église*, 1976, § 15

¹⁸ Commission internationale anglicane-catholique romaine pour l'unité et la mission. *Grandir ensemble dans l'unité et la mission*. 2006, §64

¹⁹ Commission internationale anglicane-catholique romaine (Arcic II) *Le don de l'autorité*, 1998, §52

²⁰ *Ibid*, §19

²¹ *Grandir ensemble dans l'unité et la mission*. 2006, §29

dans le culte de l'Église. Ses livres forment ensemble une histoire cohérente qui appelle une interprétation centrée sur le Christ.²²

La Bible, témoin principal et inspiré de la Parole de Dieu, est le livre de l'Église ; elle doit donc être lue dans le cadre d'une communauté qui la traduit, l'interprète et l'annonce.

Qu'en est-il de la Tradition ? « Pour les baptistes comme pour les catholiques, la Tradition joue un rôle didactique. Crédos, professions de foi, prédications, catéchèses, liturgies et cultes contribuent tous au processus actif de transmission de l'Évangile. Tous contiennent des normes utiles pour la vie chrétienne. En recevant la Parole de Dieu, l'Église reçoit aussi la mission d'évangéliser tous les peuples ; la Bible n'est pas seulement le livre de l'Église : elle est aussi livre de l'Église pour le monde ».

L'une des affirmations importantes de ce dialogue est que les deux communions s'accordent à dire que « la Bible est la norme qui permet de critiquer et d'évaluer les diverses traditions, en distinguant celles qui sont uniquement humaines de celles qui constituent une expression authentique de l'Évangile (cf. Mc 7, 5-13) ». ²³

Les baptistes reconnaissent que le passage de DV §9 sur les relations entre la Tradition et les Écritures répond en grande partie à leur souci de donner la primauté à l'Écriture sur la Tradition, laquelle doit toujours être corrigée par l'Écriture.²⁴

Toutefois ce même paragraphe contient une phrase que les baptistes ne peuvent pas accepter : « L'Écriture et la Tradition doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect ». Elle semble obscurcir l'autorité de l'Écriture comme Parole de Dieu inspirée.

Mais les baptistes ont appris que ce point était discuté tant à Trente qu'à Vatican II. Des évêques avaient alors défendu l'idée que la tradition normative provient de l'Église du temps des Apôtres. Ces points de vue, exprimés dans les débats et consignés quelquefois dans les documents finaux de ces deux Conciles sont plus proches de la conception baptiste du rapport entre Écriture et Tradition.²⁵

v. Dialogue méthodiste-catholique

Pour traiter la question « Écriture et Tradition », la phase du dialogue terminé en 1996 affirme que Jésus-Christ est l'événement décisif de la révélation : « l'auto-révélation de Dieu dans l'histoire culmine en Jésus-Christ. Dans sa vie, sa mort et sa résurrection il révèle Dieu de manière unique... La première réponse à cette révélation en Christ est formulée dans les Écritures du Nouveau Testament, qui sont ainsi normatives pour tous les âges ultérieurs ». ²⁶

Comme l'Écriture est « le témoin normatif de la révélation en Christ », elle a une importance centrale pour le discernement. Le chrétien doit réfléchir à son sens et appliquer son enseignement à la vie quotidienne, comme Paul le recommandait à Timothée (2 Tm 3,15-17).²⁷

En faisant référence à des passages de *Dei Verbum* sur cette question du discernement, le document s'abstient de faire expressément de la tradition un critère du discernement de la foi (§58, 61). S'il

²² Rapport sur le Dialogue International entre l'Église catholique et l'Alliance baptiste mondiale. (2006-2010), *La Parole de Dieu dans la vie de l'Église*, §37, 41

²³ *Ibid.* §57- 59

²⁴ *Ibid.* §62

²⁵ *Ibid.*, § 65

²⁶ *La Parole de Vie. Déclaration sur la Révélation et la Foi.* Rapport de la Commission mixte de dialogue entre l'Église catholique et le Conseil méthodiste mondial. 1992-1996, §6, 17

²⁷ *La Parole de Vie*, §54

affirme explicitement la normativité de l'Écriture (§54), il n'en fait pas autant de la tradition, même s'il en parle de manière positive

Il faudra attendre la phase suivante du dialogue pour expliciter le sens de la Tradition, comme *norma normata*, dans la mesure où elle est fidèle à l'Écriture : « La Tradition acquiert une valeur normative lorsque sa fidélité à la norme biblique et au Verbe éternel est reconnue. L'Écriture a été produite au sein de la Tradition, pourtant l'Écriture est normative pour la Tradition. L'une n'est intelligible que dans les termes de l'autre ».

Le document remarque aussi qu'il y a une convergence croissante entre méthodistes et catholiques sur ce que le Pape Jean-Paul II a appelé « la relation entre la sainte Écriture, en tant qu'autorité suprême en matière de foi et la sainte Tradition, comme indispensable à l'interprétation de la Parole de Dieu ».²⁸

Dans la proclamation et l'instruction la Parole écrite dans les Écritures prime toutes les formulations ultérieures de la révélation divine : « Elle est le point de référence pour les décisions normatives qui doivent être prises lorsque débats et interprétations divergentes de la doctrine menacent la formulation juste et la transmission correcte de l'Évangile ».²⁹

vi. Dialogue évangélique-catholique

Ce dialogue entre 2009 et 2016 est un des plus importants sur le thème de l'Écriture et de la Tradition. Il suit une méthodologie intéressante : d'abord on dit le « terrain commun », puis on adresse des « paroles d'encouragement mutuel » et finalement des « questions sensibles posées dans un esprit fraternel ». La même démarche est utilisée pour traiter des Écritures, de la Tradition apostolique et du lien entre Écriture et Tradition.³⁰

Le document commence par dire la joie que catholiques et évangéliques ont de « proclamer ensemble que les Écritures sont la plus haute autorité en matière de foi et de pratiques (2 P 1,20-21). Le but des Écritures, en accord avec le but de la révélation de Dieu, est de conduire les hommes à la foi au Christ, qui est le chemin, la vérité et la vie » (§20).

Ils s'accordent aussi sur la nécessité de la prière pour l'étude des Écritures qui sont fondatrices pour la théologie et la catéchèse et sources de communion : « plus nous assimilons les Écritures et vivons en fonction d'elles, plus nous devenons proches de Dieu et des hommes, comme individus et comme communautés » (§21).

Parmi les questions sensibles posées aux évangéliques, il y a celle du principe du *Sola Scriptura* : ne limite-t-il pas indûment notre réception de la révélation de Dieu ? Prend-il suffisamment en compte la valeur de l'action permanente de l'Esprit Saint dans la vie de l'Église (§25) ?

Si les évangéliques saluent l'accent mis plus fortement sur l'Écriture comme fondement, tel qu'on le trouve en *Dei Verbum*, ils butent sur l'affirmation selon laquelle « la sainte Tradition et la Sainte Écriture... doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect » (DV §9). Comment cette position qui semble mettre les deux sur un même plan peut-elle être compatible avec l'affirmation de l'autorité ultime des Écritures ? De plus s'ils adhèrent volontiers à l'affirmation

²⁸ *Dire la vérité dans l'amour : L'autorité d'enseignement chez les catholiques et les méthodistes*. Rapport de la Commission mixte entre l'Église catholique romaine et Conseil méthodiste mondial 1997-2001, Septième série, §18

²⁹ *Dire la vérité dans l'amour*, §17

³⁰ Rapport de la consultation internationale entre l'Église catholique et l'Alliance Évangélique mondiale (2009-2016), « *Écriture et Tradition* » et « *L'Église dans le salut* », *Catholiques et évangéliques analysent défis et opportunités*.

de l'inerrance des Écritures en DV §11, ils souhaiteraient une clarification sur sa signification face aux défis posés par la méthode historico-critique (§27 et 47).

En ce qui concerne la Tradition, il est dit que Luther et Calvin attribuaient une grande valeur aux crédos et aux confessions de foi de l'Église, et dans leur interprétation de l'Écriture s'inspiraient souvent des écrits des Pères comme faisant autorité. Ensemble catholiques et évangéliques sont prêts à réaffirmer leur ouverture à la Tradition, pour peu qu'elle ne soit pas en contradiction avec l'Écriture (§31).

Les catholiques sont encouragés par la reconnaissance croissante, de la part des évangéliques, de l'action constante de l'Esprit Saint au cours des 2000 ans de l'histoire de l'Église (§38). Mais ils leur demandent comment décider s'il faut accepter ou non ce que les Pères ont à nous dire ? Pourquoi, par exemple les autres sacrements que la Cène et le Baptême sont-ils si problématiques pour eux, alors que l'Église des premiers siècles les acceptait comme tels (§41) ?

Quant aux évangéliques ils demandent s'il existe chez les catholiques un principe critique pour évaluer ce qui apparaît, à leurs yeux, comme des enseignements extrabibliques, comme la doctrine du purgatoire, celle des indulgences et le dogme de l'Immaculée Conception (§39).

Sur le rapport entre Écriture et Tradition, les deux communions ecclésiales sont « tombées d'accord pour dire qu'il y a interpénétration et interconnexion... La tradition peut représenter une importante pierre de touche dans l'interprétation de l'Écriture et dans l'explication de la doctrine, même si les évangéliques demeurent attachés à la *Sola Scriptura* » (§44).

Les évangéliques se sentent encouragés par la capacité de discernement des catholiques dans la lecture des Pères où l'on trouve une grande sagesse, notamment dans l'exégèse de l'Écriture. « Ils sont nos maîtres communs, même si l'Écriture demeure le texte qui fait autorité » (§45). Mais ils demandent aux catholiques si l'Église peut reconnaître que des erreurs ont été commises dans sa tradition, compte tenu de la faillibilité humaine. Si c'est le cas, pensent-ils qu'il serait possible de corriger ces erreurs à la lumière de l'Écriture (§47) ?

Quant aux catholiques ils demandent comment les évangéliques, en l'absence d'un magistère, peuvent-ils maintenir l'unité et se défendre des conflits internes dans l'interprétation de l'Écriture ?

Le document se termine par cette belle affirmation commune : « Se réjouissant du message de salut de Jésus Christ, le Verbe fait chair, mort pour apporter le pardon et la vie aux pécheurs, catholiques et évangélique peuvent affirmer ensemble que l'Écriture est la règle qui fait autorité et la norme de leur foi et de leur vie. Jésus Christ, le Verbe par qui Dieu s'est révélé, parle à travers et dans sa Parole à un monde qui a soif de l'Évangile. Dieu a aussi donné à son Église son Esprit, qui non seulement a inspiré les Écritures, mais qui garantit que la vérité de l'Évangile puisse perdurer et être transmise dans la vie de l'Église, qui la proclame de manière nouvelle à chaque époque » (§49).

vii. Dialogue pentecôtiste-catholique

Les six documents de ce dialogue ont été publiés entre 1976 et 2015. Le rapport Écriture et Tradition et la place de la patristique ont surtout été étudiés durant la deuxième et la cinquième phase. Ce dialogue témoigne d'une ouverture progressive, mais prudente, à la Tradition par les pentecôtistes.

La première phase fait le constat que « l'Église est toujours soumise aux Saintes Écritures. Il y eut pourtant un désaccord considérable sur le rôle de la tradition dans l'interprétation de l'Écriture »

(§28). Le document reconnaît aussi que les mouvements pentecôtiste et charismatique ont apporté à la compréhension de l'Écriture une actualité et une fraîcheur nouvelles (§29).³¹

La deuxième phase permettra un premier approfondissement. Les catholiques croient que la tradition ne constitue pas une source de révélation séparée de l'Écriture, mais une réponse à l'Écriture et une actualisation de celle-ci dans la vie de l'Église (§19).³²

Quant aux pentecôtistes, ils maintiennent qu'il n'y a pas deux autorités, celle de l'Écriture et celle de la Tradition de l'Église, mais une seule, celle de l'Écriture, qui doit cependant être lue et comprise avec l'illumination de l'Esprit Saint. Ils rechignent à utiliser le mot de tradition par crainte qu'elle aille à l'encontre de l'Évangile (§20). Ils aimeraient poursuivre le dialogue pour comprendre les raisons qui ont conduit l'Église catholique à promulguer des doctrines qui, selon eux, vont au-delà de la lettre de l'Écriture, comme celle de l'Assomption de Marie (§21).

Il faudra attendre la cinquième phase du dialogue (achevée en 2006) pour que cette question soit reprise, avec une discussion sur la valeur de la patristique.³³ Elle commence par cette affirmation : « Pentecôtistes et catholiques, ainsi que d'autres chrétiens, reconnaissent le caractère unique de la Bible comme Parole de Dieu inspirée et faisant autorité, et normative pour la foi et la vie de l'Église. Par conséquent, les Écritures sont évidemment la source de base la plus fondamentale pour une réflexion chrétienne » (§8).

Alors que la valeur qu'ils attribuent à l'autorité des textes patristiques peut être différente, pentecôtistes et catholiques reconnaissent ensemble l'importance des Pères, parmi eux de nombreux martyrs, qui ont contribué au processus de discernement qui a donné le canon de l'Écriture dont s'est servi l'Église dans les siècles suivants. (§11). « Tandis que la Bible est la plus haute autorité pour connaître la révélation de Dieu en Jésus Christ (cf. l'encyclique de Jean-Paul II, *Ut Unum Sint*, §79), les écrits patristiques *pourraient* être considérés comme occupant une place privilégiée dans l'Église post-biblique » (§13).

Ils arrivent à cette conclusion commune : « Nous reconnaissons tous, encore que de façon différente, que nous sommes gouvernés par la Parole de Dieu. Les pentecôtistes tendent à s'en tenir à la doctrine protestante classique de *sola Scriptura*. Catholiques et pentecôtistes respectent l'autorité de l'Écriture et cherchent des moyens permettant à la Tradition d'être fidèle à la vérité biblique ». Ils conviennent que le dialogue doit continuer sur cette question (§265).

viii. Dialogues entre Églises protestantes

Un bref survol - non exhaustif - des dialogues que les Églises luthériennes et réformées ont menés permet de préciser le fait que, pour les protestants, l'Écriture est vraiment *norma normans* de la Tradition, laquelle a toujours le statut de *norma normata*, sauf chez des théologiens influencés par tradition du libéralisme théologique.³⁴ Ce constat de l'autorité suprême des Écritures n'est - bien sûr

³¹ Rapport final sur le dialogue entre le Secrétariat pour l'unité des chrétiens de l'Église catholique et les dirigeants de certaines Églises pentecôtistes et des membres du mouvement pentecôtiste des Églises protestantes et anglicanes (1972-1976), §28-30

³² Rapport final du dialogue entre le Secrétariat pour l'unité des chrétiens de l'Église catholique et les dirigeants de certaines Églises pentecôtistes (1977-1982), §18-21

³³ Rapport de la 5^e phase du dialogue international catholique-pentecôtiste (1998-2006). *Devenir chrétien : perspectives tirées des Écritures et des écrits patristiques. Quelques réflexions actuelles*. §8-13, 265

³⁴ Comme Gérard Siegwalt, « Le principe scripturaire (*sola scriptura*) à l'épreuve de notre temps », *Études théologiques et religieuses*, 2014/1 (Tome 89) <https://www.cairn.info/revue-etudes-theologiques-et-religieuses-2014-1-page-39.htm>. Celui-ci voit dans les Écritures non pas une norme suprême mais corrélatrice :

- pas une surprise ! Pour trouver ces dialogues on consultera le recueil *Accords et Dialogues œcuméniques*³⁵ et des sites internet.³⁶

Dialogues des Églises luthériennes

« Rien ne doit être prêché qui soit en contradiction avec l'Écriture...Le témoignage de la Bible demeure toujours l'autorité suprême et dernière », affirme en préambule le dialogue *luthérien-anglican* de Pullach en 1972.³⁷ En ce qui concerne la Tradition, les deux communions d'Églises ont une interprétation positive de la tradition patristique (§37). L'étude critique des Pères dans le luthéranisme a même conduit à la naissance d'une patrologie (§40). Cependant, la patristique n'est pas une source qui complèterait l'Évangile, ni « une doctrine secrète ».

La Tradition est la voie par laquelle le témoignage apostolique est transmis d'une génération à la suivante (§33). Par conséquent, toutes les traditions sont secondes par rapport à la Tradition et doivent être mesurées à l'aune de celle-ci (§34). Les Symboles des apôtres et de Nicée-Constantinople sont des résumés et des sauvegardes de la foi chrétienne qui font autorité. Mais ces textes, comme les écrits symboliques luthériens et anglicans, ne sont pas les « textes fondateurs d'une nouvelle religion, mais une interprétation de leur autorité de référence, l'Écriture sainte ». (§19, 22)

« *Baptistes et luthériens* se réfèrent à ce que la Réforme a mis en évidence : la Bible est source et juge de ce que l'Église est ou devrait être », dit le dialogue qui les rassemble en 1990.³⁸

Le dialogue *luthérien-mennonite* dit que « la Parole du Seigneur demeure seule souveraine pour déterminer l'action des chrétiens et les structures de leurs communautés. Nous affirmons la seule autorité de l'Écriture sainte. Par la Bible et son témoignage Dieu parle à son peuple. En elle tout l'Évangile du salut en Jésus Christ est exprimé ». A côté de l'Écriture sainte, ils se réfèrent à des confessions de foi de leurs traditions respectives : « ces confessions de foi ont une autorité seconde. Elles restent soumises à la Parole de Dieu ».³⁹

Dialogues luthériens-réformés

Le dialogue *luthérien-réformé* français, en réponse au document BEM, reconnaît que chaque Église est tributaire d'une tradition et d'une histoire qui influence l'interprétation des Écritures. Cependant

« La *norma normans* est éprouvée par la *norma normanda* et réciproquement. Il y a coordination réciproque de la source biblique de la foi et de l'Église, et de leur source actuelle » (p. 55).

³⁵ *Accords et Dialogues œcuméniques* (André Birmelé, éd. Olivétan, 2021) offre, sous forme de clé USB, une documentation des accords et dialogues œcuméniques impliquant les Églises protestantes produits entre 1973 et 2020 en France, en Europe et dans le monde. <https://www.editions-olivetan.com/oecumenisme/1070-accords-et-dialogues-oecumeniques.html>

³⁶ Le site « Unité des chrétiens » publie un certain nombre de ces dialogues entre protestants en français : <https://unitedeschretiens.fr/categorie/documentation/documents-bilateraux> . Le *Centro Pro Unione* à Rome tient aussi à jour ces dialogues, généralement en anglais, pas seulement ceux l'Église catholique : <https://www.prounione.it/dialogues/it/>

³⁷ Dialogue luthérien-anglican. *Rapport de Pullach*, 1972, §23 et 27 (cf. *Accords et dialogues œcuméniques*. IV.66)

³⁸ Rapport de la Commission commune de l'Alliance baptiste mondiale et de la Fédération luthérienne mondiale (1990), §50 (cf *Accords et dialogues œcuméniques*, 5.1.2.1)

³⁹ Dialogue luthéro-mennonite en France (1984), §1 et 2 (cf *Accords et dialogues œcuméniques*, VII.3)

il affirme que « la tradition et l'histoire restent pour nous toujours seconds et ne peuvent devenir à aucun moment l'interprète autorisé du message biblique ».⁴⁰

Les « *Thèses de Lyon* », autre dialogue réformé-luthérien dit : « Les traditions particulières de chaque communauté comme de chaque confession sont légitimes, dans la mesure où elles sont le fruit de la Parole de Dieu dans des situations différentes. Elles témoignent d'une richesse de vie, d'une diversité de louange. Pourtant chaque communauté comme chaque confession doit, dans la communion de l'Église universelle et la confrontation mutuelle, laisser renouveler ou réformer ses traditions par la Parole de l'unique chef de l'Église ».⁴¹

Le dialogue sur la Communion entre la Fédération luthérienne mondiale et l'Alliance réformée mondiale, publié en 2012, dit que l'Écriture est sainte parce qu'elle révèle au monde l'Évangile de Jésus-Christ (§124). Elle est la source décisive de critères pour la vie, le travail, la foi et la constitution de la communion des croyants, qui est l'Église : « la règle qui régit, *norma normans* » (§125). Quant aux écrits doctrinaux, ils sont essentiellement une source dérivée des Écritures : une « règle qui est régie, *norma normata* » (§139).⁴²

L'important dialogue de la Communion des Églises protestantes en Europe dit que selon la compréhension réformatrice, les traditions doivent toujours s'orienter au moyen du témoignage premier de l'Écriture et de son centre qui est Jésus-Christ. « C'est la référence critique qui permet de se réapproprier constamment la tradition à frais nouveaux ».⁴³

Dialogues des Églises réformées

Dans leur dialogue, les Églises *réformée et méthodiste* considèrent les Écritures comme « l'autorité primaire en matière de foi, et elles pratiquent et confessent la foi commune de l'Église universelle telle qu'elle est exprimée dans les symboles œcuméniques et par ses témoins au cours des siècles ».⁴⁴

Le dialogue *réformé-baptiste* affirme que « les deux traditions insistent toutes deux sur l'Écriture sainte, « source et norme de la foi et de la pratique ». Toutefois si la révélation biblique est « source normative (*norma normans*) », il faut reconnaître que les Écritures sont toujours lues à travers des lunettes. Par conséquent il faut rester en étroit contact avec les chrétiens d'autres traditions. « C'est par un échange constant que nous nous corrigeons mutuellement ».⁴⁵

Quant au dialogue entre *réformés et adventistes*, ces derniers expliquent qu'ils s'en tiennent fermement au principe du *sola scriptura* et enseignent que la Bible est le critère de la foi et de la vie

⁴⁰ Message aux Églises du Conseil Permanent Luthéro-Réformé de France. 1985, §3 (*Accords et dialogues œcuméniques*. I-6)

⁴¹ *Les thèses de Lyon* (1968), §5 (*Accords et dialogues œcuméniques*. II.170)

⁴² *Communion: On Being the Church*. Report of the Lutheran-Reformed Joint Commission between the Lutheran World Federation (LWF) and the World Communion of Reformed Churches (WCRC), 2006—2012

⁴³ *Écriture-confession de foi-Église*. Adopté par l'assemblée plénière de la CEPE en septembre 2012 à Florence. §4.2 (*Accords et Dialogues œcuméniques*. II.2.2.12)

⁴⁴ Dialogue réformé-méthodiste. *Ensemble sous la grâce de Dieu* (1987), §3 (*Accords et dialogues œcuméniques*. III.2)

⁴⁵ Rapport des entretiens théologiques sous les auspices de l'Alliance réformée mondiale et de l'Alliance baptiste mondiale (1977), §1 et 2

auquel doivent être soumis tous les écrits, y compris les écrits de Ellen G. White, fondatrice du mouvement.⁴⁶

Terminons avec le dialogue entre *pentecôtistes et réformés* sur la relation entre la Parole de Dieu et l'Esprit saint, qui conclut que « la Bible est la Parole de Dieu dans son témoignage à Jésus-Christ par l'action du Saint-Esprit... L'Esprit qui parle à travers la Bible est le même Esprit qui était présent dans la formation des Écritures ». Mais l'Esprit ne peut pas être confiné au texte biblique, il continue à parler à travers l'histoire et aujourd'hui dans et par l'Église d'une manière conforme au message biblique.⁴⁷

Enfin le rapport sur « *l'expérience dans la foi et la vie chrétienne* » (2011) affirme la centralité de la Parole de Dieu, pour les réformés comme pour les pentecôtistes.⁴⁸ « La parole de Dieu (l'Écriture) est le témoignage unique et faisant autorité de la Parole de Dieu (Jésus-Christ). Le Seigneur de l'Église parle lorsque l'Écriture est lue, chantée et priée » (§26). Les Églises sont appelées à être des « communautés formées par les Écritures ». Jésus-Christ, la Parole de Dieu, se fait connaître parmi nous par la parole de Dieu écrite (Bible), la parole de Dieu proclamée (prédication) et la parole de Dieu mise en œuvre (sacrements) (§54). L'Écriture est la norme faisant autorité, donnée par Dieu. Elle régit toutes les autres normes communautaires. Les normes scripturaires sont accompagnées de credo et de confessions qui résument le témoignage biblique (§134).

ix. Le dialogue avec l'Église orthodoxe

Les dialogues de l'Église orthodoxe ont permis de dépasser l'idée qu'elle se réfère davantage à la tradition qu'à la Bible. Aujourd'hui, face aux défis sociaux et moraux, les théologiens de cette Église affirment le principe fondamental du Christianisme, à savoir la normativité suprême des Écritures.

Il est vrai que le Document de Bari (*dialogue catholique-orthodoxe*) commence par se référer à la Tradition plutôt qu'à l'Écriture, à savoir que « la première des conditions pour une vraie communion entre les Églises est que chacune se réfère au symbole de foi de Nicée-Constantinople comme norme nécessaire de cette communion de l'unique Église répandue par toute la terre et à travers les siècles » (§21).⁴⁹ Cependant il ajoute que l'Église doit donner à de nouveaux problèmes des réponses appropriées fondées sur l'Écriture et en accord et continuité essentielles avec les énoncés antérieurs des dogmes (§29).

Vingt ans plus tard, ce même dialogue affirme clairement que l'autorité dans l'Église est fondée sur la Parole de Dieu, présente et vivante dans la communauté des disciples : « L'Écriture est la Parole de Dieu révélée, telle que l'Église, par l'Esprit Saint présent et actif en elle, l'a discernée dans la Tradition vivante reçue des apôtres. L'Eucharistie est au cœur de cette Tradition (cf. 1 Co 10,16-17 ; 11,23-26). L'autorité de l'Écriture découle du fait que la Parole de Dieu, lue dans l'Église et par l'Église, transmet

⁴⁶ Rapport du dialogue théologique international entre les adventistes de l'Église du septième jour et l'Alliance Réformée Mondiale. Jongny sur Vevey/Suisse, 2001. §14 (*Accords et Dialogues œcuméniques*, XII)

⁴⁷ Conclusion du rapport *Parole et Esprit, Église et monde*. Dialogue pentecôtiste-réformé, 1996-2000.

⁴⁸ *Experience in Christian Faith and Life: Worship, Discipleship, Discernment, Community, and Justice*. The Report of the International Dialogue between Representatives of the World Alliance of Reformed Churches and Some Classical Pentecostal Churches and Leaders. 2001-2011
http://www.pctii.org/cyberj/cyberj21/WARC_2011d.html

⁴⁹ Dialogue catholique-orthodoxe. *Foi, sacrements et unité de l'Église*, Bari, 1987. Notons que le COE a introduit le symbole de Nicée-Constantinople dans sa Constitution lors de l'assemblée mondiale de Porto Alegre en 2006, comme critère déterminant si une Église peut en devenir membre.

l'Évangile de salut. À travers l'Écriture, le Christ parle à la communauté rassemblée et au cœur de chaque croyant ».⁵⁰

Le *Dialogue orthodoxe-luthérien* de 1985 affirme que « les saintes Écritures divinement inspirées sont suffisantes pour l'exposition de la vérité ». Il faut certes aussi s'inspirer des « traités de nos bienheureux docteurs », mais ceux-ci n'ont pas la même autorité.⁵¹

La phase suivante de ce dialogue voit dans l'Écriture l'œuvre de l'Esprit Saint. Le critère pour sa juste compréhension est Jésus Christ lui-même. « Attirer l'attention sur l'Écriture signifie attirer l'attention sur l'« Évangile » du salut, le Christ, et aussi sur la sainte Tradition qui est la vie de l'Église, afin que l'Écriture devienne le critère de l'authenticité de cette Tradition ».⁵²

Conclusion

Cette remarque du dialogue baptiste-catholique peut résumer l'évolution des dialogues sur l'Écriture et la Tradition entre les Églises protestantes et l'Église catholique depuis la promulgation de *Dei Verbum* : « On constate une évaluation plus positive de la valeur de la Tradition et de ses rapports avec l'Écriture chez les participants baptistes, et une approche plus critique de la Tradition et de ses rapports avec l'Écriture chez les participants catholiques ».⁵³ Ce constat peut s'appliquer aux autres dialogues.

Il me semble que je peux même aller plus loin. À la suite des remarquables résultats des dialogues œcuméniques sur Écriture et Tradition, bien des Églises pourraient dire, comme les luthériens et les catholiques, qu'elles sont sur ce point « dans un tel accord que leurs accents différents ne justifient pas...de maintenir la présente division des Églises. Dans ce domaine, il y a unité dans une diversité réconciliée».⁵⁴

Par la grâce des dialogues, protestants et catholiques soulignent des vérités bibliques. Les protestants prennent plus profondément conscience que le Christ est avec son Église jusqu'à la fin et que l'Esprit la conduit dans toute la vérité (Mat 28,20, Jean 16,13). Le Christ est « au cœur des siècles » et accompagne son Église en lui donnant des saints et des trésors de lumière et de sagesse.⁵⁵ La Tradition doit donc être reçue avec amour et respect ; elle permet de donner, comme le dit *Dei Verbum* une plus grande « certitude » dans l'interprétation des Écritures (§9).

Les catholiques se persuadent de la vérité des Paroles du Christ : « Sanctifie-les par ta Parole, ta Parole est la vérité » (Jean 17,7). Selon *Dei Verbum*, l'Écriture « est Parole de Dieu, vérité, fidèle, sans erreur » (§9- 11), et « toute Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice » (2 Tim 3,16). Non seulement elle est reconnue, dans les divers dialogues, comme norme suprême de la Tradition mais, vivante, efficace et plus tranchante qu'un glaive (Hébr. 4,12), elle est une source permanente de sa croissance...et de sa correction !

La lecture partagée de la Bible ouvre de nouvelles voies. Dans le récit des disciples d'Emmaüs, un des deux verbes - « *suzeto* » - désignant leur conversation signifie « discuter avec vigueur » ou « se

⁵⁰ Dialogue catholique-orthodoxe. *Conséquences ecclésiologiques et canoniques de la nature sacramentelle de l'Église : Communion ecclésiale, conciliarité et autorité*. Ravenne, 2007. §15

⁵¹ Dialogue luthérien-orthodoxe. *La divine révélation* (1985) §II.6 (*Accords et Dialogues œcuméniques* IX.16)

⁵² Dialogue luthérien-orthodoxe. *Écriture et tradition* (1987) §6, 12 (*Accords et Dialogues œcuméniques* IX.17)

⁵³ Rapport sur le Dialogue International entre l'Église catholique et l'Alliance baptiste mondiale. (2006-2010), *La Parole de Dieu dans la vie de l'Église*, §34

⁵⁴ *Du conflit à la communion*, op. cit. §210

⁵⁵ Voir le beau livre de Chiara Lubich, *Le Christ au cœur des siècles* », Nouvelle Cité, Montrouge, 1995

disputer » (Luc 24,15). En chemin, les disciples divergeaient d'opinion dans leur interprétation des événements récemment arrivés à Jérusalem. Bref, ils se disputaient. Vient le Christ qui les écoute et leur permet de dire leurs espoirs déçus puis leur ouvre les Écritures. Dans cet entretien sa présence rend les cœurs brûlants, libère la lumière et la communion.

N'est-ce pas cela qui se passe quand les Églises se mettent à lire ensemble les Écritures, passant « *du conflit à la communion* » ? Une tâche toujours à reprendre tant il est vrai que de nouvelles controverses surgissent à intervalles réguliers ! Alors la première tâche des Églises est de relire ensemble l'Écriture, en se souvenant qu'elles sont ensemble sur un même chemin (« *syn-odos* »), avec le Christ qui désire s'infiltrer parmi nous, dans la mesure où on le veut bien. Comme sur le chemin d'Emmaüs !

Sur ce chemin, tous, catholiques, protestants, évangéliques-pentecôtistes et orthodoxes sont en effet appelés à se soumettre les uns aux autres, en vivant le commandement nouveau, afin que le Christ, le Saint d'aujourd'hui et notre seul Maître, soit au milieu de nous, et que son amour nous éclaire, nous libère, nous réconcilie et nous envoie dans ce monde que Dieu aime (Mat 18,20).

Car en définitive, ce qui est en jeu est le témoignage dans l'unité, comme le dit la conclusion du dialogue entre catholiques et évangéliques sur l'Écriture et la Tradition : « Ce n'est qu'en présentant ensemble la Parole devant le monde, par la puissance de l'Esprit, que nous pouvons espérer offrir un message qui a passé l'épreuve du temps en demeurant inchangé. A ce monde, nous offrons Jésus Christ, le même hier, aujourd'hui et à jamais (He 13,8) ». ⁵⁶

⁵⁶ Rapport de la consultation internationale entre l'Église catholique et l'Alliance Évangélique mondiale (2009-2016), « *Écriture et Tradition* » et « *L'Église dans le salut* », *Catholiques et évangéliques analysent défis et opportunités*. §49